soins hospitaliers fournis par des hôpitaux hors canton à des patients vaudois du 2 mars 2022 LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

fixant les tarifs de référence applicables en 2022 pour les

832.00.020322.1

vu la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) vu le préavis du Département de la santé et de l'action sociale

ARRÊTÉ

arrête Art. 1 But et champ d'application

Vaud par des établissements hospitaliers hors canton figurant sur la liste hospitalière du canton dans lequel ils sont situés. ² Les tarifs de référence correspondent à la limite maximale des montants pris en charge par le canton et l'assurance-obligatoire des soins conformément à l'article 49a LAMal.

³ Si le tarif de référence du Canon de Vaud est inférieur au tarif appliqué par l'établissement hospitalier situé hors canton, la différence est à la charge du patient

¹ Le présent arrêté a pour but de fixer les tarifs de référence applicables en 2022 pour les soins hospitaliers dispensés à des patients domiciliés dans le Canton de

ou de son assurance complémentaire privée. Art. 2 **Tarifs**

¹Les tarifs de référence applicables en 2022 sont les suivants :

version 11.0 hôpitaux universitaires: CHF 10'650 par point SwissDRG, version 2.

1.

pas d'effet suspensif.

décembre 2022.

Soins somatiques aigus:

a.

b.

c. Art. 3

Art. 4

Soins psychiatriques: CHF 701 par point PCG TARPSY, version 4.0

hôpitaux non universitaires: CHF 9'639 par point SwissDRG,

Le chancelier:

A. Buffat

Voies de droit

Entrée en vigueur

La présidente:

N. Gorrite

Date de publication: 8 mars 2022

¹ Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif

fédéral dans un délai de 30 jours, à compter de sa communication. Le recours n'a

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 mars 2022.

Soins de réadaptation : CHF 698 par point RCG, version 1.0

¹ Le Département de la santé et de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2022 et échoit le 31